



COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du 15 mai 2018

38. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction –
avril 2018

Document déposé : Rapport A-34-3006 en date du 25 avril 2018 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la
commissaire Chantal Jorg pour le mois d'avril 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation
de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Chantal Jorg
pour le mois d'avril 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

Je certifie que la présente résolution est une copie véritable
de la résolution 38 adoptée à la séance ordinaire du comité exécutif
du 15 mai 2018 de la Commission scolaire de Montréal.

M^e Geneviève Laurin
Secrétaire générale

GL/sb



Commission
scolaire
de Montréal

A 34-3006

**INSTANCE
CONCERNÉE :**

Comité exécutif

TITRE :

Remboursement des dépenses de fonction
(Chantal Jorg)

UNITÉ :

Bureau de la présidence

DATE :

Le 25 avril 2018

NOM DE L'AUTEURE :

Catherine Harel Bourdon

SIGNATURE :

**SIGNATURE
SERVICE :**

M. René Morales,
Directeur du Service du secrétariat général par intérim

RÉSUMÉ :

Le présent rapport vise à obtenir du comité exécutif, conformément à l'article 139.a du Règlement 2011-1, concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM, l'autorisation de la dépense de fonction de 52.66\$

RÈGLEMENT 2011- 1 – ARTICLE 139. a) – AUTORISATION



**Commission
scolaire
de Montréal**

Information sur les frais
de fonctions et de civilités
des commissaires
2017-2018

A 34-3006

Date	Commissaires	Type de frais *	Type de dépenses *	Description	Montant
25-avr	Chantal Jorg	16)b)i	18)a	collation rencontre avec présidents de C.É. Et OPP	52.66 \$
					52.66 \$

* Re: Politique sur les Frais de fonctions et de civilités P 2010-1